

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le

ID : 001-210101739-20240604-2024\_077\_DEL-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : ADHÉSION AU SERVICE D'ÉCONOME DE FLUX DU SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE ET DE E-COMMUNICATION DE L'AIN (1.1)

**L'an deux mille vingt-quatre, le 03 juin à 18 heures 30**, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 20  
Nombre de conseillers votants : 32

Date de convocation du Conseil : **24 mai 2024**  
Date d'affichage de la convocation : **24 mai 2024**

**Présents :** Monsieur DUNAND (mairie), Mesdames COURT, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENINCK, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, CETTIER, HUSSON, LUZZI, VUILLIOT, DA SILVA DIAMANTINO, GARNIER-SIMON et Messieurs, ROBBEZ, SIGAUD, PELLETIER, LEVITRE, JUILLARD, (conseillers).

### **Pouvoirs :**

Mme GILLET donne pouvoir à Mme COURT,  
Mme VANEL-NORMANDIN donne pouvoir à Mme COSSARD,  
M. IVANEZ donne pouvoir à Mme CETTIER,  
Mme GIET donne pouvoir à M. PELLETIER,  
Mme REYGRABELLET donne pouvoir à M. SIGAUD,  
M. CADOUX donne pouvoir à Mme ASSENARE,  
M. MAZET donne pouvoir à Mme ZELLER,  
M. MOLINAS donne pouvoir à M. le maire,  
M. DUVILLARD donne pouvoir à Mme DA SILVA DIAMANTINO,  
M. DANGUY donne pouvoir à M. DESAY,  
M. VAN VAEREMBERG donne pouvoir à M. LEVITRE,  
M. BOCQUET donne pouvoir à Mme GARNIER-SIMON.

**Absente :** Mme CHARRE.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code de la commande publique,

**VU** la délibération du conseil municipal n° 2022\_069\_DEL du 13 juin 2022 décidant l'adhésion pour deux années au service d'économe de flux du Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA)

**VU** le budget 2024,

**VU** la note de synthèse,

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre d'une démarche d'amélioration de la connaissance, de la gestion et de la rénovation du patrimoine bâti de la commune, le SIEA propose toujours un service d'économe de flux,

**CONSIDÉRANT** que ce service permet de mutualiser entre plusieurs collectivités un poste de technicien spécialisé dans le suivi et la rénovation énergétiques des bâtiments,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de poursuivre l'adhésion au service économe de flux du SIEA pour un montant total de cotisation de 1.66 € /an/habitant,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention d'adhésion au service économe de flux du SIEA ,
- **S'ENGAGE** à désigner un élu, un agent administratif et un référent technique pour le suivi du service économe de flux pendant la durée de la convention,
- **S'ENGAGE** à communiquer toutes les informations requises dont le SIEA aura besoin dans le cadre de la mise en œuvre du service,
- **MANDATE** le SIEA pour la collecte des informations auprès des gestionnaires de réseaux,
- **INFORME** le SIEA de toute modification sur les bâtiments et sur leurs conditions d'utilisation, sur les équipements énergétiques et sur les modalités d'abonnement,
- **CONFIE** la collecte et la valorisation des CEE (certificats d'économie d'énergie) au SIEA conformément à la convention afférente, en délibérant en ce sens,
- **ASSOCIE** et **CITE** l'accompagnement du SIEA et de la FNCCR dans toute opération de communication relative aux actions réalisées dans le cadre de la mission d'économe de flux,
- **INFORME** et **INVITE** le SIEA de toutes actions et réalisations effectuées dans le cadre du service d'économe de flux.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

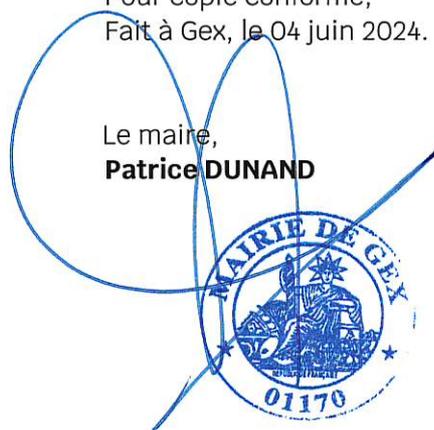
Envoyé en préfecture le 06/06/2024  
Reçu en préfecture le 06/06/2024  
Publié le  
ID : 001-210101739-20240604-2024\_077\_DEL-DE



La secrétaire de séance,  
**Dominique COURT**

Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 04 juin 2024.

Le maire,  
**Patrice DUNAND**



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 06 juin 2024 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 06 juin 2024.